



**Solidaires**  
syndicat

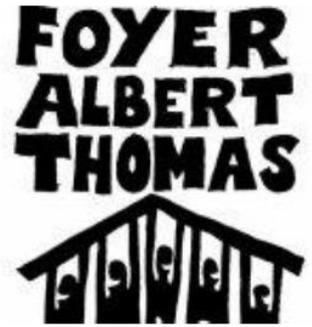
**SUD SANTE SOCIAUX**

18, rue de l'Oiselet  
37550 St Avertin  
Tél : 02 47 71 00 65  
06 15 08 62 22  
02 47 47 37 62  
Sudsantesociaux37  
@gmail.com

## **Non aux licenciements des travailleurs sociaux ! Les responsables du foyer et les pouvoirs publics doivent rendre des comptes.**

Tours, le 23 janvier 2016

*Le 22 décembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Tours a décidé la liquidation judiciaire de « l'association Albert Thomas », gestionnaire du foyer d'urgence Albert Thomas (accueillant 36 résidents) et bailleur d'appartements comptant 21 places d'hébergement d'urgence. En pleine trêve hivernale et pendant les fêtes ! Cette liquidation pouvait entraîner de facto l'expulsion immédiate des 36 résidents actuels du Foyer et a provoqué le licenciement des 7 salariés, effectif le 6 janvier.*



**Très rapidement, un comité de soutien aux résidents et aux salariés s'est mis en place**, soutenu par de nombreuses organisations associatives, syndicales et politiques. Plusieurs initiatives ont eu lieu dont une belle manifestation de soutien le 12 janvier en pleine tempête et le 21 janvier. Les résidents occupent le foyer depuis le début et les salariés les accompagnent malgré la sentence de licenciement. Belle expérience d'autogestion et de solidarité !

**Les responsables de cette situation sont bien le CA et les pouvoirs publics.** La gestion calamiteuse du CA, dénoncée depuis plusieurs semaines par les salariés auprès de la DDCS, de la mairie de l'association et de l'inspection du travail, a entraîné le licenciement des salarié-es et précarisé un peu plus la situation des résidents. En 48h, le CA a liquidé une association avec un passé historique sur la ville de Tours et, avec elle, toute une histoire faite d'engagement auprès des plus démunis, quelle que soit leur origine.

**Jeter les salarié-es à la rue est indigne !** Pour compléter leurs œuvres, les pouvoirs publics et le CA salissent les salarié-es en les accusant d'être responsables de cette situation. Non, la gestion des établissements relève de la seule responsabilité des employeurs et des pouvoirs publics qui ont entièrement la responsabilité du contrôle de l'argent public alloué et du suivi de son utilisation. Le plus grave, c'est qu'ils ont

trompé les juges du tribunal avec un dossier à charge et les travailleurs ont été licenciés pour « raison économique », sans pouvoir se défendre. C'est inacceptable ! Les salariés qui travaillent au foyer Albert Thomas n'ont jamais été contestés dans leur pratique et leur compétence par leur employeur. Ces travailleurs sociaux assurent professionnellement depuis des années leur travail auprès du public accueilli selon la réglementation.

**Le social dans le collimateur !** C'est la restructuration du secteur social qui est à l'œuvre. Le but est de liquider toute les petites structures dites non rentables au profit des grosses associations, sans budgets supplémentaires et à moyens constants. Dans ce secteur, les conditions de travail et d'accueil sont déjà largement dégradées, précarisation des contrats, non-respect du code du travail et des droits conventionnels. De nombreux recours auprès de l'inspection du travail et des prud'hommes l'attestent.

Plutôt que respecter les droits, les employeurs prennent le risque, en toute connaissance de cause, de les bafouer et d'être contestés en justice et ainsi de mettre à mal les budgets. Ils accusent les salarié-es pour se dédouaner de leur responsabilité de mauvaise gestion et du non-respect de la réglementation. Par contre ils appliquent sans état d'âme les mesures d'austérité imposées à ce secteur par le gouvernement. C'est le flicage et marchandisation du secteur social qui est à l'œuvre.

**Nous somme toutes et tous concerné-es : salarié-es du travail social, syndiqué-es, non syndiqué-s.**

**Les employeurs du secteur ont pris la fâcheuse habitude de ne pas respecter les droits conventionnels des salarié-es et le code du travail.**

- **SUD santé sociaux défendra les droits et les conditions de travail des salarié-es et les droits d'hébergement, d'accueil et de soins des accueillis.**
- **SUD santé sociaux défendra les conventions collectives du secteur.**
- **C'est aux employeurs de respecter la réglementation.**

***Une pétition de soutien aux salariés circule. Signez la, nombreuses et nombreux.***